

Bulletin Municipal

SANNAT

N° 26



Janvier 2021



photo réalisée par M. Stols Robert

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Renouvellement conseil, élections

Le Compte administratif et le Budget

Le Personnel

Matériel et Bâtiments communaux

La voirie communale

Les Collectivités

Cadre de vie

Infos pratiques

A propos de l'école

La vie associative

- **E.S. Mainsat-Sannat**
- **Foyer Rural**
- **Comité des fêtes**
- **A.P.E.I. Sannatoise**
- **Nos anciens combattants**
- **ACCA de Sannat**
- **Sann'Attractif**
- **Sannat Loisirs**
- **S.H.P.**

Le carnet de l'année 2020

Mot du maire

En cette année 2020 la crise sanitaire, les attentats et crimes islamistes ont mis à mal nos valeurs « Liberté, Egalité, Fraternité ». Néanmoins il faut éviter le repli sur soi et se tourner vers les autres afin d'éviter que les séparatismes ne l'emportent. De plus, des lois pouvant porter atteinte à la liberté de la presse et à nos libertés sont en train d'être mises en place de façon temporaire, voire définitive pour d'autres. Il faut veiller à ne pas être privé à l'avenir d'une partie de nos droits et libertés, si chèrement acquis dans le passé par nos aînés.

La riche vie associative de Sannat reconnue hors des frontières de notre commune a été très fortement perturbée cette année par la crise sanitaire. Ceci n'a pas empêché de belles réalisations et créations :

La mise en place d'une grille ouvragée, par SHP pour la mise en valeur de la fontaine Saint Martin.

Bien entendu, comme tout le monde a pu le voir, la montée en puissance de l'association Sann'Attractif avec la création de la P'tite Coop mise en route le 15 mai, puis du bar « le Trait d'union » le 14 juillet. Tout ceci est une composante indispensable pour le maintien de l'attractivité de notre commune.

La naissance d'une association de parents d'élèves à qui nous souhaitons la bienvenue.

Merci à tous de votre investissement

La vie associative de Sannat a malheureusement perdu certaines de ses figures cette année.

La rénovation de notre église s'est poursuivie avec le changement des gouttières usagées et la réfection des enduits endommagés par le temps. La réparation des vitraux devrait suivre dans le courant du mandat afin de poursuivre dans le temps le maintien en état de l'église. Le mécénat a été clôturé en octobre 2020. Merci une nouvelle fois aux généreux donateurs.

Le principal projet du mandat sera l'aménagement du bourg et plus précisément la zone située autour de l'église ; la P'tite Coop et la Cahute. Nous n'oublierons pas les villages, le Montgarnon a été réalisé en 2020 avec notre premier essai en enrobé. Le village de Samondeix devrait suivre cette année.

Le Conseil Municipal et moi-même sommes au regret de ne pouvoir organiser les vœux du Maire cette année, moment privilégié de rencontre avec vous. Cela aurait été l'occasion de présenter la nouvelle équipe et de vous remercier de la confiance que vous lui avez accordée.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2021, principalement la santé et de la retrouver pour ceux qui l'auraient perdu en 2020. En espérant bien entendu que 2021 soit plus propice à une vie normale que ne l'a été 2020.

Elections :

Renouvellement du Conseil Municipal

Elections municipales de Sannat, le 15 mars 2020

Inscrits : 290

Votants : 194

Exprimés : 188

	Voix		Voix
Aubert Alexandre	175	Grange David	149
Bizet Christophe	138	Maletterre Gaëlle	140
Blouin Elisabeth	146	Rouffet Lionel	176
Bodeau Marielle	164	Sauthon Florence	157
Doucet Nicolas	175	Stols Robert	146
Fouchet François	145		

Mise en place du Conseil

Le 26 mai,

ELECTION DU MAIRE	
Candidat : David Grange	
Nombre de bulletins	11
Blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Monsieur David Grange est élu Maire	

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT	
Candidat : Elisabeth Blouin	
Nombre de bulletins	11
Blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Madame Elisabeth Blouin est élue 1^{ère} Adjointe	

ELECTION DU 2^{ème} ADJOINT	
Candidat : Florence Sauthon	
Nombre de bulletins	11
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
Madame Florence Sauthon est élue 2^{ème} Adjointe	

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT	
Candidat : Lionel Rouffet	
Nombre de bulletins	11
Blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
Monsieur Lionel Rouffet est élu 3^{ème} Adjoint	

Délégués des organismes de coopération :

Syndicat intercommunal du collège de Chambon sur Voueize :

Monsieur François Fouchet ; Madame Gaëlle Maletierre

Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Rozeille

Monsieur David Grange : titulaire ; Monsieur Alexandre Aubert : titulaire
Madame François Fouchet : suppléant ; Madame Florence Sauthon : suppléante

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Evaux-Chambon

Monsieur Nicolas Doucet : Titulaire ; Monsieur Lionel Rouffet : Titulaire
Monsieur David Grange : Suppléant ; Monsieur Alexandre Aubert : Suppléant

Syndicat intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communal 23

Madame Gaëlle Maletierre : Titulaire
Madame Elisabeth Blouin : Suppléante

Syndicat départemental des Energies de la Creuse

Monsieur David Grange : Titulaire ; Monsieur Robert Stols : Titulaire
Madame Elisabeth Blouin : Suppléante ; Monsieur Christophe Bizet : Suppléant

Centre National d'Action Sociale

Monsieur David Grange

Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées

Madame Elisabeth Blouin : Titulaire
Madame Gaëlle Maletierre : Suppléante

Membres des commissions communales :

Commission d'appel d'offre :

Titulaires : Mme Florence Sauthon, Mme Marielle Bodeau, Monsieur Lionel Rouffet

Suppléants : M. Robert Stols, Mme Elisabeth Blouin, M. Alexandre Aubert

Travaux et matériel de chantier

Président : Monsieur Lionel Rouffet

Membres : MM Christophe Bizet, David Grange, Alexandre Aubert, Nicolas Doucet, François Fouchet, Robert Stols, Mme Gaëlle Malettre.

Fête, loisirs, fleurissement et environnement

Présidente : Madame Florence Sauthon

Membres : Mmes Marielle Bodeau, Elisabeth Blouin, Gaëlle Malettre, MM David Grange, Robert Stols.

Plan d'eau

Président : Monsieur David Grange

Membres : MM Christophe Bizet, François Fouchet, Lionel Rouffet, Alexandre Aubert, Mme Gaëlle Malettre.

Information et Communication

Présidente : Madame Elisabeth Blouin

Membres : MM David Grange, Robert Stols, Mmes Florence Sauthon, Gaëlle Malettre, Marielle Bodeau.

Aménagement et mise en valeur du centre bourg

Président : Monsieur Lionel Rouffet

Membres : MM David Grange, Nicolas Doucet, Robert Stols, Mmes Elisabeth Blouin, Marielle Bodeau, Gaëlle Malettre, Florence Sauthon.

Le Conseil Municipal



Elisabeth



Florence



David



Alexandre



Nicolas



Lionel



François



Gaëlle



Marielle



Robert



Christophe

Le Compte administratif et le Budget

Orientations budgétaires

Le 16 juin,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les grandes lignes budgétaires de la section de fonctionnement et invite les conseillers à faire part de leurs remarques pour mieux ajuster les montants aux besoins et ressources de la collectivité. Il souhaite aussi que les grandes lignes des investissements pour 2020 soient décidées.

Parmi les modifications notables en dépenses de fonctionnement, il faut noter une baisse relative de l'article comptable fêtes et cérémonies, baisse due à la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19. Par ailleurs, suite à la restitution par la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine du volet cantine et garderie de la compétence école à compter de septembre 2019, il devrait en tout état de cause, être reversé à la commune une attribution de compensation tandis qu'à l'heure actuelle, la commune en verse à l'EPCI. Le Maire souhaiterait que cette situation soit vite régularisée car la commune fait pour l'heure une avance de trésorerie à l'organisme communautaire compte tenu de cela.

En matière d'investissements, différentes dépenses sont au programme ou envisagées, mais sous réserve pour certaines, d'obtention de subventions et qu'il faille en mesurer de plus près la pertinence et l'opportunité :

- Voirie communale et chemins ruraux
- Acquisition d'un tracteur et vente ou mise au rebut de l'ancien
- Remplacement de menuiseries de la cantine
- Aménagement de rack pour stocker des matériaux de voirie près du hangar technique communal
- Achèvement de l'opération d'aménagement du parking jouxtant la salle des fêtes (éclairage, aménagement paysager,...)
- Finir l'aménagement du multi-commerce

Fixation des taux d'imposition

Le 16 juin,

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les taux d'imposition de l'année précédente et propose de les laisser tel quel dans l'intérêt communal pour ne pas alourdir le poids fiscal pesant sur les administrés. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision de bon sens et les taux seront reconduits de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 9,56%
- Taxe sur le foncier bâti : 11,85%
- Taxe sur le foncier non bâti : 63,56%

Compte administratif et de gestion

Le 10 juillet,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif et de gestion de l'exercice 2019 approuve celui-ci et statue sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation:

Section de fonctionnement	183 068,31 €
Section d'investissement	– 107 574,97 €

Le résultat antérieur de fonctionnement étant de 257 297,61 €,

Le total à affecter est de 332 790,95 €

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit, le résultat cumulé à la section d'exploitation :

Besoin de financement à la section d'investissement	102 980, 70 €
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter	229 810, 25 €
Total	332 790, 95 €

Vote du budget primitif

Le 10 juillet,

Chaque conseiller a été destinataire du document préparatoire établi par Monsieur le Maire en collaboration avec Madame Coutel Christine, receveur municipal. Le projet présenté s'équilibre en recettes et en dépenses, à 564 265 € pour la section de fonctionnement et à 360 987 € pour la section d'investissement. Les chiffres du budget annexe "lotissement" s'élèvent respectivement à 91 328 € pour le fonctionnement et 91 328 € pour l'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces budgets tels qu'ils lui sont présentés.

Suppression de la régie du mécénat église

Le 10 juillet,

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée que la régie de mécénat relative à la restauration de l'église ne donne plus lieu à l'encaissement de recettes. Cette régie est donc supprimée.

Subvention de fonctionnement

Le 16 juin,

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande du Docteur Robert en date du 15 juin pour subventionner son loyer dans le but de soutenir l'exercice de son activité à Sannat et de faciliter sa gestion, ou à défaut de proratiser ce loyer aux nombres de jours d'exercice de sa profession effectuée au cabinet médical de Sannat. Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées pour trouver un docteur sur une commune, qui plus est un docteur comme Madame Robert dont les retours sont plus que positifs et la compétence appréciée. L'épidémie de Covid19 et la crise sanitaire actuelle a d'ailleurs montré l'importance de certaines professions, dont la profession médicale et il apparaît nécessaire de favoriser cette dernière et de tout mettre en œuvre pour la faciliter. C'est l'attente des administrés que d'avoir des commerces de services de proximité. Par conséquent, Monsieur le Maire propose de reconduire pour 1 an la subvention allouée, soit du 01 juillet 2020 au 30 juin 2021.

Le conseil municipal confirme qu'il est d'intérêt général de maintenir ce service médical de proximité et autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 415 € à Madame Robert, somme égale à celle de la dépense mensuelle du bail.

Subvention exceptionnelle

Le 24 avril,

Madame le maire fait part d'un courrier reçu de l'association Sann'Attractif demandant au conseil municipal une subvention pour mener à bien sa mission de gestion du multiservice du bourg. Madame le maire, Monsieur Grange, Madame Blouin et Madame Sauthon pouvant avoir des intérêts dans l'affaire décident de se retirer.

La présente association souhaite palier la carence du privé en traçant une voie annexe qui répond à un besoin vital, impératif et urgent. Son but est d'assurer une mission d'intérêt général et collectif, une mission de commerce de proximité, de lieu de vie, de lien social, autrement dit ce qui fait et fonde le vivre ensemble. Pour mener à bien cette mission, pour cette association naissant, qui ne dispose pas de fonds, il est essentiel que la commune la soutienne par le biais d'une subvention exceptionnelle, seul moyen pour l'association de se constituer un fond de roulement et d'amorcer ses stocks.

Le conseil fait valoir, qu'en se substituant à une mission relevant souvent du privé, l'association Sann'Attractif s'affranchit de nombreux tabous et offre à la commune de la fraîcheur et de la modernité. Les projets de l'association, les interactions avec des acteurs économiques, culturels de la vie locale qu'elle souhaite mettre en place font sens, et la municipalité souhaite de tout cœur que la réussite soit au rendez vous.. elle devra cependant se montrer exemplaire et prouver à la population locale et au conseil municipal qu'elle mérite ce soutien sans faille.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de verser rapidement une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Sann'Attractif.

Le Personnel

Convention de mise à disposition du personnel communal.

Le 19 février,

Le basculement de la compétence périscolaire de notre communauté de communes à la commune à compter du 1^{er} septembre 2019, s'il ne modifie pas le travail du personnel gravitant autour de l'école, s'est traduit par des choix relatifs aux employeurs pour les agents. Eric Maletterre, ATSEM, a souhaité garder comme unique employeur la communauté de communes, tandis que Louise Marie Cancigh, cantinière, n'est employée que par la commune. Ces 2 agents effectuant, pour une fraction de leur temps de travail des tâches « scolaires » dont la compétence reste communautaire et des tâches « périscolaires » dont la compétence devient communale, la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et la commune de Sannat conviennent de mise à disposition de Louise Marie et d'Eric, l'une à la commune de Sannat, l'autre à la communauté de communes. Concrètement, cela se traduit par des contributions annuelles au prorata du temps de travail effectué pour les compétences scolaires ou périscolaires.

Instauration d'une prime exceptionnelle Covid-19 pour les agents communaux

Le 16 juin,

Conformément au décret 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle Covid-19 dont le plafond s'élève à 1 000 € maximum aux agents communaux pour valoriser une mobilisation certaines lors de la première crise sanitaire et avoir permis la continuité des services publics dans le cadre de la lutte contre l'épidémie en général et lors du confinement en particulier.

Cette prime est instaurée suivant les modalités suivantes : sujétions exceptionnelles, surcroît de travail en présentiel ou télétravail.

Eu égard à la mobilisation du personnel communal ayant permis de gérer des conditions de travail parfois délicates (accueil des enfants de l'école, continuité des services en télétravail), de leur mobilisation pour poursuivre l'activité (agents techniques), de la continuité des services d'accueil (Agence Postale Communale et dépôt de pains), il est décidé de la mise en place de cette prime exceptionnelle.

Le montant de cette dernière sera individualisé et déterminé par le Maire en fonction des critères décrits ci-dessus, de l'exposition au risque des agents et de leur engagement pour la continuité en général des services publiques durant la crise.

Arrivée de Jessica Gozard

Le 15 octobre,

Madame Jessica Gozard a été recrutée pour le remplacement temporaire de la cantinière.

Elle s'est très vite adaptée et impliquée dans sa nouvelle fonction avec enthousiasme et dynamisme. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Matériels et Bâtiments communaux

Prix de vente au « Lotissement des Boutilloux »

Le 13 janvier,

Madame le Maire fait l'état d'une demande d'achat de lot du lotissement des Boutilloux à un tarif moindre que celui actuel, de 12 € du m².

Après délibération contenu que les lots du lotissement sont en vente depuis 2003, que seul 2 ont trouvé acquéreur, il a été convenu par le Conseil Municipal de diminuer le prix à 10 € du m².

Tracteur Renault

Le 19 février,

Madame le Maire fait part de pannes récurrentes sur le vieux tracteur Renault et qu'à ce jour l'arbre de roue s'est cassé.

Madame le Maire convient que ce tracteur a fait son temps mais la question de remplacement ne peut se faire au pied levé.

Etant donné que les délais pourraient être long pour une telle réflexion d'achat de matériel, il a été proposé de remplacer l'arbre de roue par de l'occasion chiffrée aux alentours de 1 500 à 2 000 €.

Le conseil approuve cette réparation par un arbre de roue d'occasion afin que le tracteur soit fonctionnel pour les travaux en cours.

Le 11 Septembre,

Malgré de nombreuses réparations sur le tracteur Renault (1985), le conseil décide de le remplacer. Un appel d'offres est lancé.

Choix des entreprises retenues pour les travaux dans l'ancienne boulangerie

Le 19 février,

Une consultation a été lancée afin de réhabiliter l'ancienne boulangerie-épicerie pour la transformer en multi-commerce, service et café géré par une association communal créée à cet effet.

Résultat de la commission d'appel d'offre en date du 17 février 2020 qui était chargée de juger les propositions à la fois sur la valeur technique des prestations et les prix :

- Pour la partie maçonnerie/gros-œuvre, l'entreprise retenue est la MALETERRE SARL pour un prix de 8 400,00 € HT.
- Pour la partie menuiserie, l'entreprise retenue est celle de VIAL Franck pour un prix de 3 694,94 € HT.
- Pour la partie électricité, l'entreprise retenue est celle de CHAUMETON Eric pour un prix de 1 010,00 € H.T.
- Pour la partie plomberie, l'entreprise retenue est celle de CHAUMETON Eric pour un prix de 3 010,52 € H.T.

Les conseillers municipaux après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité.

Choix des prestataires multi-commerce

Le 24 avril,

Suite à l'ouverture prochaine d'un multi-commerce dans le bourg, il s'avère qu'après que les travaux soient arrêtés et que les fournisseurs aient été retenus lors d'une séance de conseil municipal du 19 février 2020, il a été constaté, que pour répondre au projet dans sa globalité, des travaux supplémentaires étaient nécessaires sur la partie

« Maçonnerie-gros-œuvre » pour une parfaite finition des travaux ainsi que divers fournisseurs.

La commune décide également de se positionner pour l'acquisition de la licence IV détenue par Madame Christine Bonnichon à hauteur de 4 500 €.

Un plan de financement définitif est établi, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Matériel type restauration professionnelle	4 422,34 €	DETR 2020	13 132,21 €
Matériel informatique	1 663,73 €	Appel à projet Ruralités Nouvelle Aquitaine	16 500,00 €
Gros-œuvre	8 400,00 €	Fonds de concours intercommunalités	1 119,41 €
Gros-œuvre travaux supplémentaires	3 400,00 €	Autofinancement sur hors taxes	2 078,91 €
Electricité	1 010,00 €		
Plomberie	3 010,52 €		
Menuiseries	3 694,94 €		
Licence IV	4 500,00 €		
Cuve à eau parterre à fleurs accolé	2 729,00 €		
TOTAL H.T.	32 830,53 €	TOTAL	32 830,53 €
TVA	6 566,11 €	Prise en charge communale TVA	6 566,11 €
TOTAL T.T.C.	39 396,64 €		39 396,64 €

Toutes ces dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2020.

Remplacement des menuiseries dans la cantine scolaire

Le 24 avril,

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la consultation de trois entreprises pour des travaux de remplacement des menuiseries de la cantine scolaire : Remplacement de l'ensemble des fenêtres en simple vitrage par du double vitrage, pose de volet roulant, et remplacement des portes abimées par des portes anti-paniques.

Ces travaux d'investissement s'avèrent primordiaux pour remédier aux problèmes énergétiques de ce bâtiment.

Trois entreprises ont été sollicitées en ce sens :

- l'entreprise VIAL sise à Saint-Julien-la-Genête
- l'entreprise BENITO sise à Rougnat
- l'entreprise BASTIER sise à Lussat.

L'entreprise BENITO n'a pas donné de réponse et les entreprises VIAL et BASTIER ont soumis leurs propositions.

Les montants chiffrés par les sociétés s'élèvent hors taxes en euros à :

	VIAL	BASTIER
Travaux de menuiserie à la cantine scolaire à des fins énergétiques	12 757,23 €	16 706,00 €

Après délibération les conseillers retiennent la proposition de VIAL Franck à hauteur de 12 757.23 € H.T. et autorise le Maire à solliciter une DETR au titre de l'année 2020 suivant le plan de financement révisé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement de l'ensemble des menuiseries de la cantine		DETR 2020	8 930,06 €
		Autofinancement sur H.T.	3 827,17 €
TOTAL H.T.	12 757,53 €	TOTAL H.T.	12 757,53 €
TVA	2 551,45 €	Prise en charge communale TVA	2 551,45 €
MONTANT T.T.C.	15 308,68 €	MONTANT T.T.C.	15 308,68 €

Suppression de la régie de recettes du mécénat église

Le 10 Juillet,

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée que la régie de mécénat relative à la restauration de l'église ne donne plus lieu à l'encaissement de recettes. Sa gestion n'a plus de fondement.

Monsieur le Maire en profite pour souligner le succès de cette régie sous forme de mécénat qui a permis à bon nombre de citoyens, entreprises et associations de montrer leur attachement à l'église de Sannat.

Au total, près de 15 000 € ont été récoltés grâce à cette régie.

Des travaux ont déjà été entrepris et doivent poursuivre dans le respect du pacte passé avec les généreux donateurs.

Création de racks jouxtant le hangar technique

Monsieur le Maire expose qu'il avait été prévu de faire des racks à côté de l'hangar technique pour entreposer des matériaux de voirie type tout-venant, pouzzolane, sable...

Plusieurs devis sont à l'étude afin d'avoir des racks fonctionnels et si possible à des coûts avantageux.

Création de silos de stockage jouxtant le hangar technique

Le 15 Octobre,

Monsieur le Maire, expose les différentes options possibles pour la création de racks, (en lego, en bancher...)

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- retient le devis de la SARL VERRION pour le terrassement préalable à la construction de racks à hauteur de 2 344,00 € H.T.
- retient le devis de MALETERRE SARL pour la création des silos de stockage en béton à hauteur de 6 300,00 € H.T.

Acquisition d'un tracteur

Le 15 Octobre,

Au vu de l'analyse des résultats de la commission d'appel d'offres de ce jour, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'entreprise suivante (valeur technique de l'offre, et prix des prestations) :

Ets BOUDET pour un ensemble de 62 000,00 € H.T.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent le Maire à signer le devis et mandater la dépense d'investissement sur cet exercice 2020.

Vente de l'ancien tracteur

Le 11 Novembre,

Monsieur le Maire suggère de vendre l'ancien tracteur suite à l'achat d'un neuf.

Après consultation auprès des Etablissements BOUDET, ce dernier propose une reprise du matériel pour 4 800 € H.T.

Le conseil approuve ce montant et donne pouvoir au Maire pour cette reprise.

La voirie communale et rurale

Panneaux de signalisation défectueux, manquants ou déplacés

Le 13 janvier,

Commande prochaine pour :

un panneau de lieu-dit « La Montagne »

des panneaux directionnels « Les Coupes »

un panneau directionnel « Serre » et en dessous « Le Tirondet-d'en-Bas »

Renforcement de structure de chaussées

Le 24 avril,

Trois entreprises ont été consultées pour des travaux de renforcement de structures de chaussées au Hameau du Montgarnon ; les montants chiffrés HT :

	Grave émulsion et bicouche	Enrobés à chaud	Enrobés à chaud sur la majeure partie et 150 m ² bicouche et grave émulsion
COLAS	35 185,20 €	33 651,90 €	34 075,25 €
EUROVIA	34 943,10 €	36 355,35 €	
TPCRB	43 174,50 €	46 806,00 €	

Le conseil municipal retient la proposition de la COLAS à hauteur de 34 075,25 € HT pour sa version enrobés à chaud sur la majeure partie et en grave émulsion et bicouche sur 150 m² (tronçon de route peu utilisée) car cette proposition est la moins disante et correspond le plus au besoin.

Redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

Le 16 juin,

Tarifs décidés pour l'année 2020 après délibération du conseil municipal :

- 41,66 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 55,54 € par kilomètre et par artère en aérien
- 27,77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Devis en cours pour interventions suite aux dégâts dus aux orages

Le 10 juillet,

Les employés communaux ont dû intervenir à Fayolle suite aux violents orages du début d'été ; le ravinement dans un chemin ayant pour conséquences de boucher les fossés de la voie communale et d'entraîner des coulées de pierres et graviers sur la route rendue ainsi dangereuse.

Le chemin situé dans le prolongement du hameau Samondeix a aussi été lourdement endommagé ; il nécessite l'intervention d'un professionnel, un devis sera demandé prochainement.

Les Collectivités

Sivom Chambon/Evaux

Le 24 avril,

Malgré ses difficultés financières et l'arrêt de certaines de ses missions ainsi que la session de certain de ses actifs, le Sivom continuera de faire du point-à-temps.

Il va également solliciter une avance de trésorerie afin d'assurer sa sauvegarde.

Contrat Boost'Comm'Une avec le Conseil Départemental

Le 11 septembre,

L'accompagnement financier du Département dans le cadre de ce contrat se traduirait par une dotation maximale de 13 800€ pour la commune de Sannat, sur la période du contrat 2020-2022 avec un taux d'intervention de 20% du montant hors taxe des investissements.

La Commune va contractualiser avec le département dans le cadre du contrat Boost'Comm'Une 2020-2022 pour l'opération de réaménagement et de revitalisation du centre bourg de Sannat qui s'inscrit parfaitement dans la vision de ce contrat.

Trésorerie de Chambon sur Voueize

A compter du 1^{er} janvier 2021, la Trésorerie de Chambon-sur-Voueize reste compétente pour les questions relatives au paiement des créances des communes et autres collectivités (cantine...)

En revanche, toutes les questions relatives aux impôts locaux ou sur le revenu ne seront plus traitées à la Trésorerie de Chambon-Sur-Voueize.

Pour toutes questions relatives à l'impôt, votre interlocuteur devient le Service des Impôts des particuliers d'Aubusson (05 55 83 41 00).

Vous pouvez toutefois être aidé localement dans vos démarches (aides à la déclaration de l'impôt sur le revenu, gestion du prélèvement à la source, paiement en ligne...) en vous adressant au France Services de Chambon-sur-Voueize (Bureau de Poste 7 place Aubergier 23170 Chambon sur Voueize Tél : 05 55 82 14 10) ou au Service des Impôts des particuliers d'Aubusson (05 55 83 41 00)

Présentation des élus de la
Communauté de Communes
Marche et Combraille
en Aquitaine



M. DESARMENIEN Pierre
Président
Maire de Rougnat



M. MORANCAIS Patrice
1^{er} Vice-Président
Maire de St Chabrais
Finances
Budget
CLECT



Mme VENTENAT Marie Françoise
2^{ème} Vice-Présidente
Maire de Mérinchal
Tourisme
Communication



M. PAYARD Christian
3^{ème} Vice-Président
Maire de Le Compas
Ressources humaines
Organisation interne



Mme SIMON Françoise
4^{ème} Vice-Présidente
Maire d'Auzances
Ecoles



Mme RAMOS Georgine
5^{ème} Vice-Présidente
4^{ème} adjointe Lavaveix les Mines
Gestion Petite enfance-enfance
Jeunesse-Famille
Lien social



Mme SIMONET Valérie
6^{ème} Vice-Présidente
1^{ère} adjointe Bussière Nouvelle
Santé
Accueil en milieu rural
Nouveaux lieux pour
entreprendre



M. BIGOURET Jean Jacques
7^{ème} Vice-Président
1^{er} adjoint Bellegarde en Marche
Urbanisme - Droit des sols
Zones d'activités
Énergies nouvelles
Habitat



M. VERDIER Alexandre
8^{ème} Vice-Président
Maire de Chénérailles
Patrimoine immobilier
Entretien et suivi des travaux



M. ROULLAND René
9^{ème} Vice-Président
Maire de St Georges Nigremont
Déchets
GEMAPI



M. GRANGE David
10^{ème} Vice-Président
Maire de Sannat
Assainissement collectif
et
non collectif

La Communauté de Communes Marche et Combraille

s'engage dans une reconquête démographique



Maisons vides, fermetures des commerces et des services de proximité... Territoire rural de 13 600 habitants répartis sur 50 communes (965 km²), la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine perd en moyenne 0,6% de sa population par an, ce qui impacte profondément la vie locale. Pourtant de nombreux atouts caractérisent notre territoire : environnement préservé, situation géographique centrale, qualité du bâti... Forts de ces constats, les élus communautaires se sont engagés dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'attractivité afin d'encourager la venue de nouveaux habitants.



La volonté de la collectivité est ainsi d'accompagner le maintien de nos services et d'en favoriser le développement de nouveaux pour répondre aux besoins de tous : établissements scolaires, commerces, entreprises, associations, services de santé...

Cette politique est née d'une réflexion commune entre les intercommunalités creusoises et le Conseil Départemental. Tous se sont engagés dans le développement de l'accueil et de l'attractivité de la Creuse en étant soutenus par l'Union Européenne qui s'engage dans le Massif central avec le fonds européen de développement régional.

La Communauté de Communes Marche et Combraille prévoit d'engager plusieurs actions sur son territoire. Ces actions s'orientent autour de 4 grandes thématiques :

- Développement d'une nouvelle culture de l'accueil en collaboration avec les acteurs locaux et habitants,
- Construction d'une offre globale d'installation en identifiant les besoins du territoire (emploi, logement, commerce...) et en communiquant sur notre offre de services,
- Accompagnement des nouveaux arrivants et des porteurs de projets économiques afin de faciliter leur installation et leur intégration,
- Promotion et valorisation du territoire Marche et Combraille en local avec les acteurs et habitants fières et ambassadeurs et au-delà de nos frontières via une stratégie départementale.

Habitants, professionnels, associations, élus.... Vous vous sentez concernés par ces actions ? Vous souhaitez vous impliquer dans le futur réseau d'ambassadeurs ? Vous êtes un nouvel habitant en recherche d'informations ? Prenez contact avec Rachel LOILLIER, Chargée de mission Accueil-Attractivité à la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine : rloillier@marcheetcombraille.fr ou 06.75.32.93.41.



Cadre de vie

Délibération sur un certificat d'urbanisme

Le 19 février,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de Certificat d'Urbanisme concernant un projet de construction de maison individuelle de Marianne DEPAUW et Sébastien PENARD, sur la parcelle C 740. Cette parcelle est située, hors des parties actuellement urbanisées de la commune et il y a lieu de motiver le projet par une délibération.

Après exposition par Madame le Maire l'assemblée approuve les arguments du Maire, et, émet un avis favorable à cette construction « hors d'une partie actuellement urbanisée. »

Ouverture du chemin de la Croix de Pierre

Le 24 avril,

L'Adjoint au Maire en charge des travaux fait part de la requête d'un administré souhaitant l'ouverture du « chemin ferré de la Croix de Pierre » situé près du hameau d'Anchaux, afin de faciliter l'usage de sa profession agricole, dans la mesure où il possède plusieurs champs attenant et il lui est nécessaire d'emprunter ce chemin. La desserte en l'état est insatisfaisante. Compte tenu du fait que cette demande s'inscrit dans un cadre agricole, il apparaît nécessaire de pouvoir la satisfaire. L'Adjoint au Maire se rendra sur le terrain afin d'en apprécier mieux les fondements et se chargera d'évaluer si des abandons de terrains sont nécessaires. Un chiffrage de l'opération devra être fait afin de pouvoir budgéter ce projet sur l'année 2020. Si besoin, la commission des travaux se réunira pour que l'opération puisse être réalisée au mieux et les propriétaires riverains devront être contactés si des abandons de terrain s'avèrent nécessaires. Le requérant informé de la suite donnée à sa requête.

Site internet

Le 10 juillet,

Le site internet étant désuète et plus au goût du jour, il a été convenu de solliciter des prestataires à même de nous proposer un site plus fonctionnel, moderne et que par la suite, quelques personnes soient préposées à l'alimenter régulièrement afin de faire vivre ce dernier.

Traceuse de football

Madame le Maire expose une requête de l'Entente Sportive Mainsat-Sannat pour l'achat d'une « traceuse » pour le terrain de football. Afin de favoriser l'exercice de l'activité sportive et étant donné que la dernière traceuse avait été financée par Mainsat, la commune prendra à sa charge cet investissement.

Participation communale au fonds d'aide pour les entreprises du territoire de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

Le 11 Septembre,

Suite au ralentissement considérable de l'économie du territoire de la Communauté de Communes Marche et Combrailles en Aquitaine, cette dernière propose la mise en place d'un fond spécifique pour venir en aide aux entreprises de notre territoire, fond abondé par la Communauté de Communes et le Conseil Départemental via l'avenant au contrat Boost'Ter.

Monsieur le Maire expose que la crise sanitaire a entraîné un ralentissement considérable de l'économie du territoire de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine dont la commune de Sannat est membre.

Considérant le caractère exceptionnel de la crise sanitaire, sur le fondement de la théorie des circonstances exceptionnelles d'origine jurisprudentielle, le Conseil municipal décide d'abonder le fonds de la Communauté de Communes à hauteur de 5 € par habitant sur la base de la population totale de 2020 soit 1 760 € (population totale au 1er janvier 2020 soit 352 hab.).

Etang Giraud

L'ouverture de l'étang a été différée cette année au samedi 6 juin pour cause de crise sanitaire et interrompue prématurément pour les mêmes raisons. Cependant la fréquentation de l'étang a été très bonne cette année avec 880 € de ventes de cartes. Les gens ont semblé satisfaits de la population de poissons présente à l'étang.

A l'avenir, la gestion de la vente de cartes sera assurée par l'ACCA de Sannat mais les points de vente resteront les mêmes (Mairie, Poste, P'tite Coop). Le lâcher de poissons sera financé par la Mairie. La régie Pêche étant de petite taille, le Trésor Public souhaitant avoir de moins en moins d'espèces à traiter, nous avons donc choisi la solution précitée.

La pêcherie n'a fort heureusement pas fini à sec cette année. Les petites carpes ont pu grandir et les gardons se reproduire. Ces poissons pourront être récupérés d'ici un ou deux automnes après avoir grandi pour être lâcher dans l'Etang Giraud.

Les dates d'ouverture et de fermeture resteront inchangées (du 1^{er} mai au 11 novembre). Il sera effectué un lâcher de poisson avec les espèces habituelles (carpes, tanches, brochet, truites). L'implantation de goujons dans l'étang semble avoir réussi vu qu'un certain nombre de capture ont été relatées. Souhaitons que cette espèce noble s'y développe à l'avenir.

Nous espérons que vous viendrez nombreux à l'ouverture 2021 et qu'elle pourra se tenir normalement cette année.

INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public lundi après-midi de 14h00 à 18h00 et du mardi au vendredi inclus de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Fermeture le Samedi

Tel : 05 55 82 30 57

email : mairie.sannat@wanadoo.fr

Pour un rendez-vous avec Monsieur Le Maire : Merci d'appeler au préalable

Attention : Avant tous travaux de modification ou de construction, pensez à vous adresser à la Mairie.

SITE INTERNET :

www.sannat.fr (Toujours la même adresse, mais bientôt relooké !)

BASCULE PUBLIQUE

La clé est à retirer à la Mairie.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarif de location	Habitants de la commune	Etrangers à la commune
Vin d'honneur ou Réunion		
- Petite salle	30 euros	45 euros
- Ensemble	80 euros	110 euros
Repas, Banquet, concours de belote	150 euros	200 euros
Location de mobilier		
- Tables	0,65 euros	1,30 euros
- Chaises	0,35 euros	0,70 euros

BARNUM

Un barnum est disponible à la location pour les habitants de la commune. Le tarif est de 150 euros dans le cadre d'un évènement d'une journée. La location comprend le temps de montage et de démontage qui sont effectués par des personnes habilitées, désignées par la Mairie. Les demandes seront étudiées au préalable pour acceptation avec prise en compte du terrain d'implantation envisagée et des contraintes, dans un souci de sécurité optimale.

COURT DE TENNIS

	CARTES ANNUELLES		CARTES HORAIRES	
	ENFANTS	ADULTES	ENFANTS	ADULTES
	jusqu'à 16 ans		jusqu'à 16 ans	
COURT DE TENNIS	25 €	50 €	2 €	5 €

CIMETIERE

Obsèques

	Caveau	Fosse	Autres travaux (en régie)
Inhumation, exhumation (forfait)	150 €	200 €	
Relèvements, Nettoyage			35 € (l'heure)

Caveau communal

	Droit utilisation fixe	90 premiers jours	Au-delà de 90 jours
Prix de la location	30 €	0,35 €/jour	0,70 €/jour

Concessions : 40 euros le m²

CONTRAT DE CONCESSION LOCATION D'UNE CASE CINERAIRE

Dans le columbarium du cimetière :

Pour une durée de 20 ans à date de signature, une case contenant deux urnes maximum est louée au signataire ou à ses successeurs ayant-droit s'il y a lieu.

En contrepartie le concessionnaire-locataire versera un montant de 450 euros à la caisse du receveur municipal. Ils se composent de 25 euros valant concession du domaine public et de 425 euros valant coût de la location de la case.

PECHE A L'ETANG GIRAUD

	Cartes annuelles		Cartes à la journée	
Disponibles :	Habitants	Extérieurs	Ouverture*	Suivants
* A la Mairie	30 euros	40 euros		
* A la P'tite Coop				5 euros

* le jour de l'ouverture, la carte journalière est vendue 10 euros sur place.

La pêche à l'étang est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un parent détenant une carte de l'étang valide à seule condition que l'enfant pêche avec une seule canne sans moulinet.

Les tarifs ont été modifiés pour 2020 en raison de la Covid-19 et du fait qu'il n'y a pas eu de lâcher de truites. Il a été décidé par le Conseil de baisser la carte annuelle à 25€ pour les habitants et les extérieurs.

PACS

Pour ceux qui se souhaitent se pacser, les démarches se font maintenant en Mairie.

DECHARGE DES FAYES

Il est obligatoire de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie pour déposer tous matériaux et végétaux inertes, en présence des employés techniques communaux pour vérification. Deux créneaux horaires possibles, le lundi matin de 11 heures à 12 heures et le jeudi après-midi de 16h30 à 17h30.

CARTE GRISE ET PERMIS DE CONDUIRE

Désormais, pour obtenir une carte grise ou un permis de conduire, il faut se rendre sur le site suivant : www.demarches.interieur.gouv.fr

En ce qui concerne la Carte Nationale d'Identité, vous devez vous rendre à la Mairie de Chambon sur Voueize ou d'Auzances.

CANTINE

Tarifs repas	Année scolaire 2020/2021
1 ^{er} enfant	2,85 €
2 ^{ème} enfant	2,44 €
3 ^{ème} enfant	2,09 €
Enfant occasionnel	3,36 €
Personnel	4,07 €
Personnes intervenantes dans le cadre périscolaire	4,07 €
Enseignant	5,34 €

Adresses utiles sur la commune :

Agence postale :

Horaires : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h
Relevé du courrier à 12h
Tel : 05 55 82 09 41

Cabinet médical :

Docteur Sylvie ROBERT

Présente les Jeudi et Vendredi
Tel : 05 55 82 20 79

Assistante maternelle :

Anne Marie MALETERRE

23 rue des Trois Fonds
23110 SANNAT
Tél : 05 55 65 67 90

Les artisans

SARL MALETERRE

Maçonnerie neuf et rénovation
Rue des Trois Fonds 23110 SANNAT
Tél : 05.55.82.35.46
Email : sarl.maleterre@laposte.net

Taxi MICHAUD

Rue du Stade 23110 SANNAT
64 Avenue du Général de Gaulle 23230 GOUZON
Tél : 06.58.08.69.22

LELANDAIS David

Plâtrerie – Peinture ; Revêtements sols et murs ; Façades et nettoyage
13, Anchaud 23110 SANNAT
Tél : 05.55.65.10.02 ou 06.72.97.27.60
Email : david.lelandais@outlook.fr

TOURAND Marian

Auto-entrepreneur Electricité
Saint Pardoux 23110 SANNAT
Tél : 06.14.06.84.70

STOLS Robert et Monica
Photographie
Graphique Design
Céramique
Tél. 06 87 73 30 29
Email : rjmstols@gmail.com

FROMENT Cécile
Agent immobilier
Tél : 06.26.08.34.91
Email : cecile.froment@iadfrance.fr

MORELAND Gillian
Abessan immobilier
Tél : 06 34 98 67 65
<https://gillian-moreland.abessan.fr/>

Les commerces

Matériels agricoles Ets BOUDET
Ventes et réparation de machines agricoles, livraison de fuel domestique, ventes et réparations motoculture de plaisance
Tél : 05.55.82.30.90
<https://www.agriaffaires.pro/fr/boudet>

Food Truck - More than Frites
Vente à emporter : Fish & chips, Hot dogs gastronomiques et Burgers gourmands
Tél : 07 77 85 63 93
<https://www.morethanfrites.com>

Epicerie associative La P'tite Coop / Bar associatif Le Trait d'Union
Dépôt de pains, viennoiserie et pâtisserie sur commande, épicerie, produits locaux, produits frais et surgelés
Tél : 09.75.60.17.42
Email : coopsannat@gmail.com

Si malencontreusement, votre entreprise n'est pas notée,
Venez-vous faire connaître à la Mairie

A propos de l'école...

C'est une année bien particulière que nous venons de traverser et l'école n'a pas été épargnée par tous ces bouleversements.

Nous avons découvert « L'école à la maison », difficile d'apprendre, de partager, de s'amuser en étant ainsi éloignés, mais nous nous sommes adaptés et les enfants ont fait preuve d'un grand investissement et d'une forte volonté, puis nous nous sommes heureusement retrouvés mais les conditions sont encore bien loin d'être normales...

Pour veiller au mieux à la sécurité de tous nous avons dû adapter notre travail et nos locaux.

Les salles de l'école accueillent maintenant la classe élémentaire et la salle des fêtes fait aujourd'hui fonction de salle de classe pour les enfants de maternelle mais aussi de garderie et de salle de cantine.

Nous n'avons malheureusement pas pu faire de calendrier cette année, masques obligent ...

Nous ne vous présenterons pas non plus nos voyages scolaires comme chaque année car aucun n'a pu avoir lieu cette année.

Mais notre cour est encore remplie de rire et de joie car malgré toutes ces difficultés les enfants sont heureux de se retrouver, s'amuser, apprendreLe spectacle de Noël sera cette année fermé au public mais les enfants pourront tout de même apprécier une représentation de magie et la venue du père Noël .

Nous accueillons en cette fin d'année 30 élèves, 11 en maternelle et 19 en élémentaire et ces effectifs vont augmenter en janvier avec l'arrivée de 2 nouveaux élèves en maternelle. C'est avec une joie immense que nous voyons au fil des années les effectifs augmenter.

L'équipe de l'école a changé en cours d'année, Louise Marie Cancigh a provisoirement laissé sa cantine à Mme Jessica Gozard, Eric Malette s'occupe de la garderie et est atsem en classe maternelle, Delphine Brun et Magalie Migot enseignent toujours respectivement en élémentaire et maternelle.

Nous espérons que l'année à venir se déroulera plus sereinement, nous avons différents projets : sorties sportives, voyages scolaires (initialement prévu en juin 2020), natation,

Aucune date n'a encore été posée pour le loto, nous attendons de voir l'évolution de la pandémie afin de vous proposer une date la plus sûre possible.

Prenez bien soin de vous, restez prudents

*Les enfants et toute l'équipe éducative vous souhaitent
une bonne année 2021!*



(Photo mars 2020)

ESMS

C'est en espérant vous trouver tous en bonne santé que je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour 2021. L'année 2020 fut marquée par une crise sanitaire sans précédent, elle a chamboulé le monde entier et la vie de notre association. A l'ESMS, ce fut une triste année pour plusieurs raisons.

Bilan saison 2019/2020 :

L'équipe 1 voulait jouer les premiers rôles de sa poule de troisième division. Chose faite mais la crise liée au covid arrêta la saison prématurément. Elle se trouvait classée troisième à l'arrêt de la saison et ne put prétendre à la montée. Dommage au vu du rythme qu'elle affichait quand la saison s'est arrêtée, elle venait d'éliminer un 2^{ème} club de 2^{ème} division en coupe, cela augurait une belle fin de saison. L'équipe b qui était dans une poule de 4^{ème} division avec de nombreux prétendants à la montée vivait une saison compliquée et se trouvait en avant dernière position à l'arrêt de la saison.

En futsal après 2 années difficiles, l'ESMS recommençait en 2^{ème} division et réalisa une saison quasi parfaite elle termine 1^{ère} de sa poule et retrouvera en 1^{ère} division.

Les féminines repartent en entente avec Evaux/Budelière, Lépaud préférant mettre en sommeil le club. Elles réalisent une saison correcte et se classent à la 6^{ème} position de 1^{ère} division.

En manque d'encadrants et d'effectifs, le club s'est retiré du groupement Espoir des Combrailles et des équipes jeunes féminines.

Début de saison 2020/2021 :

Pour cette nouvelle saison, l'entente a reçu de nombreux renforts et Eric Chaumeton s'associe à Nicolas Lenoble pour prendre en charge les entraînements et l'équipe 1. Benoît Cador, fraîchement arrivé sur la commune et Christian Maletterre s'occupent de l'équipe réserve. Plus nombreux, les joueurs se retrouvent en nombre les dimanches et ils sont très nombreux à l'entraînement. Cette concurrence saine et le travail payent bien en ce début de saison avant un nouvel arrêt suite aux conditions sanitaires. L'équipe 1 était en tête de sa poule avec un parcours sans faute et l'équipe b était 2^{nde} de son championnat. Les filles aussi augmentèrent leur effectif et engagèrent une 2^{nde} équipe. En difficulté pour ce début de saison, l'équipe 1 et la réserve étaient avant dernière de leur championnat respectif.

Je tiens de nouveau à souligner l'implication de tous qui permet ces bons résultats.

Le dévouement du bureau et des bénévoles a permis aussi la création d'une nouvelle section :

Le fit foot. Nous sommes le premier club en Creuse à proposer cette activité. Les séances ont lieu le mercredi soir à Mainsat sous la houlette d'un professeur, Antoine Giraud

Comme je vous le dis tous les ans, l'ESMS c'est plus que du football.

Comme tous les ans nous participons à la vie de nos villages en proposant différentes animations : loto, tournoi de sixte, concours de pétanque, soirée conviviale, repas,... Malheureusement cette année de nombreuses manifestations ont dû être annulées.

Nous comptons environ 80 licenciés que ce soit en joueurs, joueuses mais aussi dirigeants et bénévoles qui œuvrent toute l'année pour la réussite de l'ESMS sur et en dehors des terrains.

2020 une année très triste.

En cette année morose, l'entente fut touchée dans son cœur avec le décès brutal d'André Jary. Trésorier du club ces dernières années après en avoir été aussi co-président, Dédé était l'homme à tout faire de l'Entente. Il était présent pour le travail de l'ombre, l'entretien des infrastructures, la préparation des manifestations, l'organisation, Il a laissé un grand vide au sein du club, homme au grand cœur, nous ne l'oublierons jamais.

Une autre grande figure nous a quittés : Renaud Nore. Ancien président de Sannat, il a toujours été très investi pour le football sannatois. Il a longtemps suivi la vie de l'entente, encore présent pour nos 20ans, il a souvent été au bord du terrain pour nous soutenir.

L'ensemble du club se joint à moi pour renouveler nos plus sincères condoléances aux familles.

Malheureusement, chaque année nous perdons des anciens dirigeants ou joueurs, pour lesquels nous avons toujours une pensée émue.

Je vais finir par une note plus joyeuse. Le club a vu ses infrastructures de Mainsat évoluer avec la création d'un club house et la mise aux normes des vestiaires. Un équipement de très haute qualité pour un petit club comme le notre. Nous avons aussi eu le plaisir de voir Abigael Charpentier, formée au club, rejoindre le centre de formation féminin de l'Olympique Lyonnais, référence européenne en la matière. Félicitations à elle et aux éducateurs. Nous tenons aussi à féliciter Cédric Jary, membre du club, pour son élection au comité directeur du District

Je remercie les dirigeants, bénévoles, donateurs et les municipalités qui œuvrent et soutiennent le club.

A toutes et tous, je renouvelle au nom de l'Entente Sportive Mainsat Sannat
mes vœux de santé, bonheur et réussite en 2021.

Le Co-président : Benoît Maletterre

Foyer rural

L'année 2020 du foyer rural s'est malheureusement terminée sans aucune manifestation du fait de la crise sanitaire.

Néanmoins, un certain nombre de chose vont évoluer à l'avenir. Un des rares parents d'élèves membres de notre association s'est lancé dans la rédaction de statuts d'une association de parents d'élèves après que nous en ayons discuté et nous l'en remercions...

Malgré de nombreuses tentatives, le foyer rural a échoué ces dernières années pour rassembler les parents d'élèves autour de ses activités pourtant tournées vers l'école.

Une association de parents d'élèves est née, nous saluons cette naissance et l'engouement qu'elle suscite. Sa fonction sera, souhaitons-le, mieux perçu que la nôtre auprès des parents de l'école et emportera leur adhésion.

Belle et Heureuse année 2021 !

Le bureau du foyer rural

Après réflexion, il est envisagé un rapprochement entre le Foyer Rural et le Comité des Fêtes afin de former une seule association sous le nom probable de "Sannat en Fête" afin de joindre nos efforts et de rassembler les bénévoles qui étaient pour une partie les mêmes. Nous vous tiendrons au courant de ces évolutions et de l'avenir de cette future association.

Comité des Fêtes

L'année 2020 est à oublier d'un point de vue des festivités. Espérons que 2021 nous permettra de se réunir à nouveau. Comme il est dit ci dessus, un projet est en cours concernant la fusion de nos 2 associations. Nous n'oublions pas pour autant les manifestations qui vous ont plu en 2019 et elles seront de retour dès que possible.

Pour finir, en attendant de pouvoir se retrouver prenez soin de vous.

Le comité des fêtes

Association des Parents d'Elèves Indépendante Sannatoise

Une nouvelle association sannatoise est née fin 2020 : l'Association des parents d'élèves indépendante sannatoise.

Présidente : Céline ROUCHON
Présidente adjointe : Sandra DONZAUD
Trésorière : Aurélie SAUTHON
Trésorière adjointe: Nadège DUMONT
Secrétaire : Aurélie ABRAHAM
Secrétaire adjointe : Mallaury RATON

Pendant longtemps, le Foyer Rural a organisé des manifestations afin de récolter des fonds, pour que le Père Noël puisse offrir aux enfants scolarisés à l'école de Sannat des cadeaux et un spectacle.

Devant la difficulté pour recruter des bénévoles et le fait que beaucoup de membres fassent partie du conseil municipal, le Foyer rural a souhaité cesser son activité.

Il a donc été décidé la création d'une association de parents d'élèves.

Son but : permettre aux parents d'enfants de Sannat, de se réunir, de débattre de sujets concernant la vie scolaire et parascolaire et d'être représentés dans toutes les instances et les commissions ayant pour objet les affaires scolaires ; d'être à l'écoute des parents, des enfants, des enseignants, de défendre les intérêts des enfants de l'école.

Nous espérons que la covid 19 nous permettra d'organiser des manifestations au cours de cette année.

Nous vous présentons nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Le bureau de l'APEI sannatoise

Les Anciens Combattants

Quelques mots pour vous parler de notre association. Cette année, avec la pandémie, pour le 8 mai et le 11 novembre, pas de cérémonies. Mais, j'ai accompagné avec notre porte-drapeau, les membres du conseil municipal au monument pour déposer une gerbe et observer une minute de silence.

Mais malgré tout, la vie continue, avec ses malades.

Notre porte-drapeau, Monsieur René Gatier, a subi une intervention chirurgicale à Clermont-Ferrand. Notre trésorier, Monsieur Marcel Luzier a été hospitalisé à Montluçon pour raison de santé et a ensuite rejoint la maison de retraite de Chambon-sur-Voueize. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Deux décès sont venus endeuiller notre association :

Monsieur Daniel Picaud, sympathisant.

Monsieur René Dumenoir, ancien CATM.

Le Président

ACCA de SANNAT

Comme chaque fin d'année, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles qui assurent le fonctionnement de l'ACCA (organisation des battues, lâchés de gibiers, déterrage et chasse des nuisibles), et également Olivier Rouchon et ses parents pour la confiance qu'ils nous accordent, depuis plusieurs années, en faisant une demande de plan de chasse commune.

Cette année a été très fortement perturbée par la crise sanitaire, elle a malheureusement eu pour conséquence pour l'association l'annulation de toutes les manifestations qui étaient planifiées, le concours de pétanque avec l'entente sportive Mainsat-Sannat, le Sannatrail avec le comité des fêtes, les sangliers à la broche, le réveillon.

Ceci a un double impact, une perte de convivialité, si importante dans nos petites communes et une perte financière pour l'ACCA. Nous avons également une baisse régulière du nombre de sociétaire (43 sociétaires contre 48 la saison dernière), et malheureusement il n'y a pas trop de relève et la population des chasseurs est vieillissante. Nous avons donc serré la ceinture et diminuer les dépenses pour ne pas mettre l'association en danger, notamment en diminuant les lâchers, les bracelets pour les plans de chasse étaient déjà demandés avant l'arrivée du virus.

Cela a également perturbé la saison de chasse, avec la fermeture de la chasse aux petits gibiers, et une autorisation de chasser en battue pendant la période de confinement, avec des consignes sanitaires à respecter très importantes et très contraignantes, afin de réguler le grand gibier et les nuisibles pour limiter les dégâts sur le monde agricole.

Malgré cette autorisation qui nous a permis de pratiquer un peu notre loisir, on peut dire que l'ambiance n'y était pas.

En ce qui concerne les nuisibles, si vous avez des dégâts causés par ces derniers, je vous invite à prendre contact avec Guillaume GATIER afin qu'il remonte ces informations à la Direction Départementale des Territoires, pour permettre le maintien de ces animaux dans la catégorie nuisible.

Pour conclure, l'ensemble du Conseil d'Administration de l'ACCA de SANNAT se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2021 En espérant qu'elle soit vraiment meilleur que l'année 2020 et que nous soyons enfin libérés des contraintes sanitaires, pour retrouver notre liberté de vaquer à nos différentes occupations et d'organiser nos manifestations, en espérant vous y retrouver, bien sûr.

En attendant, prenez soin de vous, et à bientôt.

G BARRET

SANN'ATTRACTIF



Il y a un peu plus d'un an, quelques dizaines de Sannatois, réunis à l'initiative de la municipalité, lançaient l'idée de la renaissance des derniers commerces de la commune qui venaient de disparaître. Une quinzaine de volontaires relevaient alors le défi, et au cours d'une série de réunions tenues au cours de l'hiver 2019-2020, ils créaient la structure associative porteuse « **Sann'Attractif** », et ils élaboraient et mettaient en œuvre un projet, avec l'aide de la municipalité et de divers partenaires. Le pilotage et la gestion de ce nouveau commerce seraient associatifs et collégiaux, et le service à la population serait multiple. Il prendrait donc la forme d'un multiservice doté de trois fonctions principales : un dépôt de pain, une épicerie et un bar. Le printemps, puis l'été, voyaient la concrétisation de nos projets avec en mai, avant même la fin du premier confinement, l'ouverture de l'épicerie « **La P'tite COOP** », puis en juillet, celle du bar convivial « **Le Trait d'Union** ».

Le service rendu par les bénévoles fondateurs, auxquels se joignent quelques fois de nouveaux bénévoles fort bienvenus, semble répondre aux aspirations de la population puisque la fréquentation continue à être satisfaisante. Le contexte si particulier de cette année nous a à la fois servi : désir de proximité et présence de nombreux estivants, et desservi : fermeture temporaire du bar, contraintes dues à la nécessaire vigilance sanitaire, mais globalement nous sommes satisfaits et optimistes. La réussite et la pérennité dépendront essentiellement des Sannatois eux-mêmes. S'ils maintiennent et amplifient leur confiance en leur nouvelle Coop, s'ils se montrent « coopératifs » en qualité de consommateurs et d'acteurs, ils faciliteront et agrémenteront la vie de tous, et participeront à la survie de leur commune en renforçant son attractivité.

Rappelons que le multiservice est ouvert le matin, du mardi au dimanche, à partir de 8h30 et jusqu'à 12h30, sauf le samedi et le dimanche où il ferme à midi, plus le vendredi de 16h à 19h pour, en supplément, servir de point de retrait au drive « A vendredi ». Vous trouverez à « **La P'tite COOP** » du pain et dérivés fournis par les boulangers d'Evaux, des fruits et légumes, les produits courants d'épicerie, frais ou secs, des produits locaux, souvent bio, auxquels s'ajoutent des ventes exceptionnelles appréciées (fromages, vins...). Vous pourrez également prendre une boisson en conversant avec vos amis au bar attenant « **Le Trait d'union** », ou y prendre un livre, et de temps en temps, quand ce sera à nouveau possible, y profiter d'une animation.

N'hésitez pas à venir nous voir, en face de la poste,
ou nous contacter au 09 75 60 17 42 ou par mail : coopsannat@gmail.com
ou  Multiservice Sannatois

Excellente année à toutes et à tous !

La Collégiale de Sann'Attractif

SANNAT LOISIRS

2020 s'achève. C'est une année noire que l'on doit oublier très vite.

Dès janvier, nous avons perdu notre vice-président Robert Rouchon. Robert tenait une place énorme dans la vie du club. Il était toujours présent lors des différentes manifestations. Nous gardons le souvenir d'une personne dévouée, sympathique et riante.

Fin mars, c'est Daniel Picaud qui disparaît tragiquement. Nous prenons part à la peine de leurs familles.

Courant mars, la Covid19 et le confinement sont venus perturber le calendrier de nos manifestations. Seule la fête des Grands-Mères a pu se dérouler.

Pour l'année 2021, faute de visibilité, rien n'est prévu jusqu'à nouvel ordre.

Pierre Mongour a été choisi comme vice-président pour succéder à Robert Rouchon.

Bonne année 2021 et surtout bonne santé à tous et à toutes.



Cette année 2020, pour SHP, comme pour toutes les associations, et par-delà pour tout le monde sur la planète entière, a été une année très particulière. La Covid est passée par là, nous contraignant à une semi-activité. L'interdiction des rassemblements, au printemps et à l'automne, nous a obligés à repousser à des temps meilleurs la mise en œuvre de nos trois principaux projets. Nous avons toutefois continué à travailler à l'élaboration d'un futur quatrième livre, poursuivi les réunions causeries bimensuelles de la quinzaine de patoisants quand l'assouplissement de la Covid le permit, aidé des familles extérieures à retrouver les traces de leurs ancêtres sannatois, agrémenté la fontaine Saint-Martin d'une grille de protection, et complété le site poulaillers de plein champ avec de nouvelles photos prises à Sannat, et surtout dans les communes voisines.

Si 2021 permet la reprise d'une vie normale, nous ferons en cette nouvelle année ce que nous n'avons pas pu réaliser la précédente. Les amis du patois pourront enfin se retrouver à Ajain, avec leurs homologues de différentes communes creusoises, pour des rencontres linguistiques et théâtrales, en principe en novembre. Les amoureux des vieilles pierres, et surtout des anciennes techniques et des anciens métiers, chers aux descendants de maçons que nous sommes, auront plaisir à découvrir les savoir-faire d'antan, sur le chantier de construction du château de Guédelon, au mois de mai. Les Sannatois, épris de leur commune, pourront approfondir sa connaissance lors d'une conférence sur la géographie et les paysages de notre localité, suivie d'un repas, au printemps.

Puisque l'on parle d'embellissement ou de rénovation du Bourg, nous apporterons notre contribution en rappelant ce qu'était le Bourg autrefois, avec l'apposition de panneaux reproduisant des cartes postales anciennes, aux endroits d'où ont été pris les clichés. Et bien sûr nous poursuivrons nos travaux de recherches pour lesquels nous vous demandons, encore une fois, votre contribution. Nous pouvons parler de différentes choses du passé, mais rien ne vaut les témoignages humains, quand les gens parlent d'eux-mêmes et de leur vie. Ils nous replongent véritablement dans le passé, nous le font vivre, l'humanisent. Nous avons eu l'immense chance de bénéficier de ces témoignages dans notre troisième livre consacré à la guerre de 14-18. Nous remercions à nouveau ceux qui nous ont prêtés leurs lettres, carnets ou photos, et nous lançons un nouvel appel à ceux qui en possèdent, quels que soient ces documents, afin que nous les triions, en respectant une règle que nous avons toujours observée, ne jamais publier quoi que ce soit qui puisse porter atteinte à l'honorabilité d'une famille. Rapporter et relater ce que furent nos ancêtres, et comment ils vécurent, c'est non seulement satisfaire le besoin de connaître nos racines, mais c'est aussi leur témoigner qu'ils sont toujours dans nos cœurs.

Bonne année à toutes et à tous. Que l'année 2021 soit celle de la renaissance, de la vie, de la raison, et du cœur, justement !

JPB 03-12-2020

LE CARNET DE L'ANNEE 2020

Bienvenue à...

Alicia MONTEIL née le 12 août 2020

Et,...

A tous les nouveaux arrivants sur la commune

N'hésitez pas à venir vous signaler à la mairie.

Souvenirs et regrets pour tous ceux qui nous ont quittés

Habitants la commune

2 janvier 2020 : Yvonne DUPEYRAT (Maillard)

8 janvier 2020 : Paul DELAGE

18 janvier 2020 : Robert ROUCHON

8 février 2020 : Jacques CUINIERES

12 février 2020 : Jeanne LALLET (Courtitaras)

3 mars 2020 : Georges COUTURIER

7 avril 2020: Daniel PICAUD

28 avril 2020 : Geneviève DELAGE (Chopinet)

20 mai 2020 : Paulette COURY (Chabot)

25 juin 2020 : Pierre COMBAS

15 septembre 2020 : René DUMENOIR

22 octobre 2020 : Didier POLLI

22 novembre 2020 : Renaud NORE

4 décembre 2020 : Jean-François DONZAUD

Nés à Sannat ou inhumés à Sannat

9 juillet 2020 : Simone PIERRON (Mourlon)

20 septembre 2020 : Gérard SOLNON

10 décembre 2020 : Michel DELMAS

30 décembre 2020 : Gérard PEREZ

